

Editorial

Quand on constate que des millions d'euros partent en sub-ventions, on est en droit de se demander si cet argent est bien utilisé. **Correspond-t-il réellement à un service rendu à la population ?**

Quand on constate que la plupart des associations subventionnées ne reçoivent pas d'objectifs et ne rendent pas de comptes, **on est en droit d'exiger la mise en place d'une procédure rigoureuse d'octroi et de contrôle de ces subventions de la part de nos élus, comme la loi le prévoit.**

Nos collectivités confient à des associations des missions, qu'elles n'ont bien souvent pas la compétence d'accorder et il leur faut alors les abandonner. Lorsqu'elles ont cette compétence, elles sont amenées à les assumer elles-mêmes ou à les déléguer avec un contrat en bonne et due forme.

Il est trop facile de créer des associations pour cacher les emplois des collectivités.

Nous attendons donc de nos élus qu'ils agissent activement pour :

- étudier l'intérêt réel de chaque subvention accordée,
- avant tout renouvellement de subvention, exiger le rapport détaillé de l'utilisation qui a été faite de la précédente,
- vérifier l'intérêt de la mission pour la population locale,
- fixer des objectifs précis et mesurables dans les conventions d'attribution,
- lier leurs montants aux performances financières de l'association,
- refuser le co-subventionnement d'une même association par des collectivités de rangs différents,
- refuser d'attribuer une subvention représentant plus de 50% des ressources d'une association,
- refuser de voter une subvention si ces critères ne sont pas respectés.

Nous demanderons aux candidats aux prochaines élections municipales, départementales et régionales de s'engager fermement sur le respect de ces critères.

Michel VERGNAUD

Contrôle des subventions 2004

En octobre 2005, dans le "Courrier de CANOL" n°22, nous avons publié les résultats de notre contrôle de certaines subventions versées en 2003 par les principales collectivités territoriales du Rhône : ville de Lyon, Communauté Urbaine, Conseil Général et Conseil Régional. Cette étude avait montré un très grand laxisme, à la fois dans l'attribution des subventions, dans la mesure où des objectifs quantifiés étaient très rarement donnés aux associations subventionnées, ainsi que dans le contrôle de leur utilisation puisque, dans 50% des cas, les documents légaux permettant leur contrôle n'avaient pas été fournis.

Nous avons refait l'exercice pour 2004 en sachant que nos observations, faites en 2005, ne pouvaient avoir eu d'influence sur des subventions 2004. Nous avons étudié 66 nouvelles subventions et conservé 39 anciennes, soit un total de 105 dossiers.

Vous trouverez en pages 2 et 3 de ce bulletin les résultats de ces analyses, présentés sous forme de tableaux identiques à ceux de l'an dernier ainsi que nos nouvelles observations en page 4.

Nous nous étions engagés l'an dernier à **engager** un certain nombre d'actions afin d'enrayer ce laisser-aller.

9 recours gracieux ont été faits auprès de différentes collectivités. Celles-ci ayant systématiquement refusé nos demandes, nous avons déposé des requêtes auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Elles concernent 9 attributions de subvention pour les motifs suivants :

- **Absence d'intérêt local**, ces actions onéreuses ne bénéficient aucunement aux habitants du Rhône : coopération décentralisée (Région Rhône-Alpes), hôpital de Dakar (Conseil Général), kasbah d'Alger (Grand Lyon), création fondation de l'eau pour les pays du tiers-monde (Grand Lyon).
- **Absence de compétence de la collectivité** : Office du Tourisme (Lyon, compétence transférée au Grand Lyon), Amis des intermittents du spectacle (Région, problème national réglé au niveau du Ministère de la Culture),
- **Absence de compétence de l'association bénéficiaire** : Nouvelles Subsistances (Lyon, action contre le sida).
- **octroi de subventions sans convention valide avec la région bénéficiaire** : coopération décentralisée (Région Rhône-Alpes),
- **octroi de subvention postérieurement à la manifestation subventionnée** : Nouvelles Subsistance (Lyon, action contre le sida), coopération décentralisée (Région Rhône-Alpes, octroi d'indemnités de frais de voyage postérieurement à celui-ci)
- **association créée de toutes pièces par la collectivité pour une mission de service public** : Festivals Internationaux (Grand Lyon, Biennale des Arts Contemporains)
- **octroi de subvention au lieu de mise en place d'une délégation de service public** : Festivals Internationaux (Grand Lyon, Biennale des Arts Contemporains)
- **subventionnement en augmentation pour déficit chronique abyssal** : Festivals Internationaux (Grand Lyon, Biennale des Arts Contemporains)
- **manque d'information des élus lors du renouvellement de la subvention** : coopération décentralisée (Région Rhône-Alpes), Festivals Internationaux (Grand Lyon, Biennale des Arts Contemporains), ALTM-Association Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation (Lyon)
- **non-reprise d'une subvention non-utilisée** : ALTM-Association Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation (Lyon)

A ce jour, aucun jugement définitif n'a été obtenu sur ces affaires. Mais le bien-fondé de nos actions a déjà été implicitement reconnu par la ville de Lyon pour deux d'entre elles :

- par une délibération de septembre 2006, elle a demandé la **reprise de la subvention non-utilisée par ALTM en 2003 : 228.000 €**, c'est déjà un premier gain !
- par une délibération du 2 octobre 2006, **elle a reconnu le transfert de la compétence "tourisme" au Grand Lyon** mais maintenu cette subvention de 1.580.000 € pour "le tourisme d'agrément", distinction ne reposant sur aucune base juridique. Nous avons donc attaqué cette nouvelle délibération!

Caractéristiques des dossiers consultés

1. Collectivité *	2. Association bénéficiaire	3. Activité	4. Subvention 2004	5. Total subv. reçues en 2004	6. Tot. Subv./ ressources	7. Pas de convention	8. Pas d'objectifs quantifiés	9. Mont. subv. > convention	10. Manque bilan/résultats	11. Manque rapport activité	12. Probl. compétence	13. Marché public ?	14. Délégation de Service public ?
GL	ACOU-CITE - étude envir. Sonore	ECO	215 000	215 300	88%								X
CG	ADERLY - Dévelop.Eco.Rég.Ly	ECO	1 016 000	4 834 000	90%		X			X			X
GL	ADIE - Droit Initiativ.Eco	ECO	45 735	45 735	94%		X						X
CG	ADIL du RHONE	SOCIAL	213 430	509 045	1%		X						
GL	Agence d'Urbanisme	ECO	4 863 957	6 256 481	92%								X
Ly	Alfa 3A Crèche	SOCIAL	505 135	802 918	3%								
GL	ALTM - Tranquillité & Médiation	SOCIAL	90 000	662 516	100%		X				X		X
Ly	ALTM - Tranquillité & Médiation	SOCIAL	210 000	662 516	100%		X				X		X
Ly	ALYSE crèche	SOCIAL	339 092	388 621	48%			X					
CG	AMIS Jeudi-Dimanche	SOCIAL	107 000	114 940	40%		X						
CR	ARADEL - dév. Économique local	ECO	281 810	354 748	74%			X					X
GL	ARADEL - dév. Économique local	ECO	280 000				X		X	X			
GL	ARALIS - logement insertion	SOCIAL	152 449			X	X		X	X	X		
GL	ARRADEP - dév. emploi proximité	SOCIAL	117 910	1 591 910									
CR	ARSEC - sce aux entr. Culturelles	CULT.	342 921	554 414	36%	X							
Ly	ARTY-FARTY - spectacles	CULT.	278 000	313 196	54%		X						X
CG	ASPEN France consultant intern.	ECO	102 415	195 618	30%		X				X		
Ly	Ass. Lyonn. Insertion	SOCIAL	363 666	2 301 658	99%		X	X					X
GL	AXIADE logement social	SOCIAL	704 667			X	X	X	X	X			
Ly	BEBES BILINGUES	SOCIAL	148 800	148 800	46%								
Ly	BEBES du Vx-Lyon crèche	SOCIAL	206 780	206 780	47%								
Ly	CAPUCINE crèche	SOCIAL	188 000	188 000	55%			X					X
CR	Cave Coop. BULLY	ECO	150 000		0%				X	X			
CR	CEC Rhône-Alpes Cinéma	CULT.	890 000	1 015 061	35%		X			X	X		
GL	CECIM - Conj. immob.	ECO	78 891	78 891	29%							X	
Ly	Cie La Goutte	CULT.	478 000	1 190 501	40%								
Ly	Cie Les Ateliers	CULT.	180 539	937 064	81%			X					X
Ly	Cie Trois-Huit	CULT.	131 500	405 901	59%		X	X					X
CR	Club RHONE-ALPES PECHE	ECO	126 358	121 665	64%		X	X		X			X
CR	Club Tourisme Industriel Scientifq.	ECO	187 392	207 264	82%		X			X			X
CG	COFIL - Foire de Lyon	ECO	736 524				X						
CG	COPARLY - Ctrle Poll. Atmosph.	ENVIR.	137 000	1 587 048	98%	X							X
Ly	COUFFIN-COUFFINE crèche	SOCIAL	269 840	268 788	47%			X					
Ly	Crèche St-Bernard	SOCIAL	976 165	1 002 988	50%								X
CR	CREN / Espaces Nature	ENVIR.	277 822	949 939	90%		X			X			X
CG	CRIAS - Ctre Information sociale	SOCIAL	442 102	575 045	64%								X
Ly	Cx-Rge Crèche ARLEQUIN	SOCIAL	287 500	354 255	48%			X					
Ly	Cx-Rge Crèche Chrysalide	SOCIAL	333 000	333 000	50%		X						
Ly	Cx-Rge Crèche Coccinelles	SOCIAL	135 000	135 000	39%								
Ly	Cx-Rge Crèche Oursons	SOCIAL	238 000	247 525	58%								X
CG	Dispensaire Général de Lyon	SOCIAL	200 000	235 181	5%	X					X		
GL	DOC FORUM économie du savoir	CULT.	92 000	95 195	73%								X
GL	ECCA - recherche cancer	SOCIAL	75 000	372 094	100%		X				X		X
Ly	ENTRETEMPS - Accueil en gare	SOCIAL	448 491	844 430	37%		X						
CR	ESPACE MODE	ECO	314 208				X		X	X			
GL	ESPACE MODE	ECO	155 000	505 641	71%						X		X
CR	Espace Numériq. Entreprise	ECO	594 810	952 000	99%	X				X	X		X
CG	Féd. dép. Mais. Familiales d'Educ.	EDUC	250 000		29%		X						
Ly	Festivals Internationaux	CULT.	2 346 700	3 809 422	67%		X	X			X		X
CG	Fonda. Scientif. Ly & Sud-Est	ECO	304 900	2 141 641	98%		X			X			X
CR	Fonda. Scientif. Ly & Sud-Est	ECO	650 003	2 141 641	98%		X	X		X			X
GL	Fonda. Scientif. Ly & Sud-Est	ECO	675 000	2 141 641	98%						X		X
CG	Foyer N.D des Sans-Abri	SOCIAL	467 377	3 184 457	33%								
Ly	Foyer N.D des Sans-Abri	SOCIAL	388 904	3 184 457	49%								
CR	FRAPNA	ENVIR.	202 892	515 922	45%	X				X			
CR	GIE LAIT VIANDE Rhône-Alpes	ECO	749 330			X			X	X	X		
CG	Gpt Déf. Sanit. du Bétail	ECO	515 000				X		X				
CR	GRAME - création musicale	CULT.	228 250	1 258 523	84%		X	X		X			X
Ly	GRAME - création musicale	CULT.	217 847	1 258 522	84%			X					X
Ly	Gribouille Lyon crèche	SOCIAL	133 066	168 366	46%								
GL	Hospices Civils de Lyon	SOCIAL	2 523 731						X	X	X		

Caractéristiques des dossiers consultés

1. Collectivité *	2. Association bénéficiaire	3. Activité	4. Subvention 2004	5. Total subv. reçues en 2004	6. Tot. Subv./ ressources	7. Pas de convention	8. Pas d'objectifs quantifiés	9. Mont. subv. > convention	10. Manque bilan/résultats	11. Manque rapport activité	12. Probl. compétence	13. Marché public ?	14. Délég. Serv. public ?
Ly	Hôtel Social POINT ACCUEIL	SOCIAL	155 000	247 568	81%		X						X
Ly	Hotel Social RIBOUD	SOCIAL	155 000	1 071 623	23%		X						
Ly	Institut Catholique	EDUC	599 572	3 383 373	22%								
GL	Institut Français du Pétrole	ECO	762 245	4 904 647	2%		X				X		
Ly	La FRIPONNERIE crèche	SOCIAL	731 035	833 849	48%			X					
CR	LYON INFO-CITE technologie jeux	ECO	97 575	559 882	51%		X	X		X			X
GL	LYON INFO-CITE technologie jeux	ECO	256 000	559 882	51%								X
Ly	Maison Médicale de garde	SOCIAL	164 000	620 264	100%		X						X
Ly	Maison de la Danse	CULT.	623 912	2 233 801	45%			X					
CG	Maison Fam. rurale / St-Laurent de Ch	SOCIAL	103 000	1 142 634	66%								X
CR	Maison Fam. rurale / St-Laurent de Ch	SOCIAL	662 700			X			X	X	X		
Ly	Mission Loc. JEUNES de LYON	SOCIAL	732 391	2 237 189	95%								X
CR	Musiq. & Danse en Rhône-Alpes	CULT.	365 344	778 335	40%	X		X		X			
Ly	MUTUALITE FRANC. du RHONE	SOCIAL	314 979	250 833	8%					X	X		
GL	NATURAMA	ENVIR.	29 000	21 597	22%								
CG	OFF. TOURISME et CONGRES	ECO	350 600	2 799 363	65%		X			X			X
GL	OFF. TOURISME et CONGRES	ECO	1 032 706	2 799 363	65%								X
Ly	Olympique Lyonnais	SPORT	450 000	450 030	0%						X		
GL	ONF - Office Nat. des Forêts	SOCIAL	54 925				X		X	X	X	X	
CG	Opéra National de Lyon	CULT.	2 687 372	15 815 343	73%								X
CR	PEA CRITT (agroalimentaire)	ECO	348 855	441 497	93%			X		X			X
GL	Pôle Compétence Urbanisme	SOCIAL	45 000	146 320	91%								X
Ly	Quartier VITALITE	DIV	338 733	342 797	48%		X	X					
GL	Rég. Rh-Alp. - Cité Scol. Intern.	EDUC	57 207						X	X	X		
GL	Rég. Rh-Alp. - Ecole Vétérinaire	EDUC	329 326	329 326			X		X	X	X		
CR	Rhône-Alpes FUTURA innov scient.	ECO	654 270					X	X	X			
GL	Rhône-Alpes Futur - Cancéropole	SOCIAL	176 000	1 942 662	84%		X	X			X		X
GL	ROBINS des VILLES	SOCIAL	36 685	40 805	32%								
CG	Santé & Bien-Être - foyer	SOCIAL	286 000	400 559	15%								
GL	SEPAL - étude progr. aggro lyon	ECO	546 710	585 217	100%		X						X
CR	SERAIL - progrès agriculture	ECO	173 590	380 738	73%			X		X			X
Ly	SLEA - crèches	SOCIAL	895 161	20 270 012	70%								X
CR	Sport dans la ville	SPORT	237 209	443 983	46%			X		X	X		
CR	Studio 24 - Cie René Planchon	CULT.	137 000	742 573	72%		X	X		X	X		X
Ly	Substances (Nouvelles)	CULT.	1 592 000	1 635 870	93%		X						X
GL	SYMALIM - Miribel-Jonage	ENVIR.	866 534	3 149 666	87%		X			X	X		X
Ly	Théâtre du Point du Jour	CULT.	207 855	839 216	84%		X	X					X
Ly	Théâtre Nouvelle Génération	CULT.	189 964	461 261	90%								X
Ly	Transbordeur	CULT.	157 337	138 409	17%		X	X					
Ly	Union Gest. Foyers Restauration	DIV	177 337	299 135	10%			X					
CR	Villa GILLET	CULT.	458 000	702 900	90%	X				X	X		X
GL	Village des Créateurs	CULT.	120 000	209 455	80%								X
Ly	ZONZONS / Guignol Lyon	CULT.	200 259	208 163	55%			X					X
CG	TOTAL Conseil Général **		15			2	8	0	1	3	1	0	6
CG	***					13%	62%	0%	7%	20%	7%	0%	43%
CR	TOTAL Conseil Régional **		23			7	9	11	4	20	8		12
CR	***					30%	56%	69%	17%	87%	35%	0%	63%
GL	TOTAL Grand Lyon **		28			2	13	2	7	8	13	2	16
GL	***					7%	50%	8%	25%	29%	46%	7%	76%
Ly	TOTAL Lyon **		39			0	14	16	0	1	4	0	17
Ly	***					0%	36%	41%	0%	3%	10%	0%	44%
	TOTAL GENERAL **		105			11	44	29	12	32	26	2	51
	***					10%	47%	31%	11%	30%	25%	2%	55%

* CG = conseil général du Rhône, CR = Conseil Régional Rhône-Alpes, GL = Grand Lyon, Ly = Lyon

** le chiffre figurant en colonne 4 est le nombre de dossiers étudiés par collectivité

*** les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de dossiers renseignés.

Nos observations sur les subventions 2004

Le tableau présenté pages 2 et 3 appelle les commentaires suivants :

Tout d'abord, en ce qui concerne la **qualité des dossiers 2004 transmis par rapport à celle des dossiers 2003 : de réels efforts ont été faits par la ville de Lyon, le Grand Lyon et le Conseil Général du Rhône pour présenter des dossiers plus complets** : il manque peu de conventions, de bilans et de comptes de résultats (sauf au Grand Lyon où 25% des comptes sont absents !) et il manque moins de rapports d'activité que l'an dernier.

Ce n'est pas le cas du Conseil Régional Rhône-Alpes, où il manque 30% des conventions (*pour autant obligatoires légalement pour toutes les subventions supérieures à 23.000 €*), 17% des comptes annuels et 87% des rapports d'activité. Ceux-ci sont bien exigés dans toutes les conventions que le Conseil Régional fait signer mais ce dernier ne paraît pas soucieux de les récupérer (*ils doivent cependant être fournis dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice*)!

Nous constatons naturellement globalement les mêmes dérives que l'an passé :

- **47% des subventions sont attribuées sans que des objectifs quantifiés soient donnés aux bénéficiaires**, mais seulement pour la mission que se donne l'association. Ceci permet d'éviter tout contrôle du travail accompli. Il faut dire qu'une grande partie de ces associations, grassement subventionnées, a été créée de toutes pièces par les collectivités.

- **quand un objectif spécifique est donné à une association, ce n'est jamais un critère de bonne gestion** incitant l'association à exercer sa mission dans des limites financières données!

- **bien que les rapports attestant la bonne utilisation de la subvention et parfois les résultats financiers soient absents et ne soient donc pas présentés lors du renouvellement de la subvention, celle-ci est systématiquement reconduite !**

La base de cette reconduction n'est donc pas les résultats antérieurs, mais le nouveau budget qui présente généralement un déficit en augmentation. Celui-ci est alors comblé, sans état d'âmes, avec l'argent des contribuables!

- **quand un rapport est fourni, il n'amène le plus souvent aucun élément quantifié permettant de juger de la pertinence de l'utilisation des subventions.** Pourquoi la ville de Lyon ne fournirait-elle pas aux crèches un modèle de rapport comme celui utilisé par la Croix-Rouge. Il permettrait rapidement de faire des comparaisons sur l'efficacité de la gestion des différentes crèches!

- **beaucoup de subventions sont accordées, hors des compétences de base des collectivités** : le conseil général et le conseil régional arrosent sans concertation l'économie : l'un le Groupement de Défense Sanitaire du Bétail, l'autre le GIE Lait-Viandes, les deux Lyon Info-cités qui cherche à développer l'industrie des jeux vidéo, les deux la même Maison Familiale Rurale à St Laurent de Chamousset. Toutes arrosent la culture, sans préoccupation de leur aire de rayonnement ... Lyon et le Grand Lyon subventionnent les mêmes associations alors que leurs sphères d'influence sont légalement bien séparées...

- **beaucoup d'associations sont subventionnées conjointement** avec une même convention par plusieurs collectivités. Généralement, cette convention prévoit l'obligation d'un rapport annuel établi par un comité de suivi... nous n'avons pu obtenir copie d'aucun de ces rapports !

- **pour 55% des associations subventionnées, les subventions reçues constituent plus de 50% de leurs ressources.** C'est-à-dire qu'elles n'auraient pas les moyens d'exister si elles n'étaient pas subventionnées ! Si elles correspondent à un besoin réel de la population, il faut que cette mission soit considérée comme un "service public" et qu'elle soit, ou prise en charge en régie par la collectivité, ou déléguée à un organisme extérieur avec un contrat en bonne et due forme qui lui attribuera des ressources et mesurera sa performance. Sinon, elle n'a aucune raison d'être subventionnée.

- **la grande majorité des dossiers étudiés concerne des associations qui fonctionnent sans aucun bénévole** : les sommes versées servent donc essentiellement à rémunérer leurs employés.

Voici quelques-unes des associations dont l'activité, à nos yeux, ne paraît pas justifier les subventions reçues (liste non exhaustive !) :

- **ADERLY.** Son but : inciter les entreprises étrangères à s'installer dans la région lyonnaise, a des bureaux aux Etats-Unis et au Japon : son principal fait d'armes est d'avoir facilité l'installation de l'**Institut Français du Pétrole** (établissement public) à Lyon... aidée en cela par le versement de 4.904.647 € de subventions par les collectivités territoriales (cf CANOL Actualités n°19).

- **ASPEN France** : subvention à un centre de réflexion... c'est comme si le Conseil Général subventionnait CANOL !

- **Association Lyonnaise d'Insertion** : vient concurrencer l'ANPE qui a le monopole de l'emploi.

- **CEC Rhône-Alpes Cinéma** : avance jamais remboursée (**plus de 23 millions d'euros de retard de paiement** !) et non subvention à un organisme privé qui fait la pluie et le beau temps dans la production cinématographique Rhône-Alpes en distribuant cette manne à qui lui plaît (cf CANOL Actualités n°19).

- **Studio 24 à Villeurbanne** : société privée qui a bénéficié à **tort** pendant 15 ans de la gratuité des locaux que lui a construit la ville à un coût très élevé (cf rapport d'octobre 2006 de la Chambre Régionale des Comptes)

- **Dispensaire Général de Lyon** : était peut-être d'utilité publique en 1833, mais est aujourd'hui un acteur du secteur médical marchand. Cette subvention fausse le marché des soins.

- **Hospices Civils de Lyon** : c'est l'Etat et non le conseil général qui a la charge des hôpitaux

- **Maisons médicales de garde** : c'est l'Etat et non la ville qui a en charge les soins hospitaliers

- **Olympique Lyonnais** : les clubs privés n'ont aucune raison d'être subventionnés, y compris sous la forme d'achat de places de matchs.

- **Cité Scolaire Internationale et Ecole Vétérinaire** : le conseil général n'a pas à subventionner la Région Rhône-Alpes pour ces organismes qui ne sont de la compétence ni de l'un, ni de l'autre !

- **tous les organismes culturels dont les subventions constituent plus de 50% des ressources** : s'ils n'arrivent pas à attirer un public suffisant pour payer au moins 50% du coût de leurs spectacles, c'est qu'ils ne correspondent pas au goût du public et leurs spectacles ne méritent alors pas d'être subventionnés !

- **tous les syndicats d'entreprises agricoles ou industrielles** : ils ne doivent pas être systématiquement aidés. Les entreprises doivent se prendre en charge elles-mêmes. Elles ne reversent jamais de l'argent aux contribuables quand les années sont bonnes. Il leur faut constituer des provisions pour les mauvaises années et songer à se reconverter!

Aidez-nous!

BULLETIN D'ADHESION 2007 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

28

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2007.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.